

## FICHE SIGNALÉTIQUE

### SECTION 1: IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

**Identificateur du produit** : **FREEDOM ART**

**Code(s) du produit** : Aucun rapporté.

**Usage du produit** : Produit chimique d'embaumement des artères, mélange.

**Famille chimique** : Mélange.

**Nom et adresse du fournisseur/distributeur:**  
**The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd.**  
 1265 Fewster Drive  
 Mississauga, Ontario, Canada  
 L4W 1A2

**Nom et adresse du fabricant:**  
 Consulter le fournisseur

**No de téléphone d'information** : (905) 625-0311

**No. de téléphone en cas d'urgence** : (613) 996-6666 (CANUTECH)

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Classification** : Classification pour SIMDUT:  
 Catégorie D2A (Matières causant d'autres effets toxiques , matières très toxiques);  
 Catégorie D2B (Matières ayant d'autres effets toxiques ou chroniques).

OSHA: Cette matière est classée comme dangereuse selon les réglementations OSHA (29CFR 1910.1200). Classification dangereuse:  
 Risque aigu pour la santé;  
 Risque chronique pour la santé.

**Aperçu des urgences** : Rouge foncé/liquide orange-rouge avec fluorescence légère; ou liquide rouge-brun. Inodore.  
 Attention!  
 Risque d'être nocif si inhalé ou avalé. Peut causer le mal de tête, la nausée, le vertige et les autres symptômes de dépression du système nerveux central. Cause l'irritation de la peau et des yeux. La surexposition continue risque de causer des effets nocifs pour le foie et les reins. Contient une matière qui risque de causer des effets nocifs sur le système sanguin. Possibilité de danger pour la reproduction. Contient une matière qui risque de causer des effets nocifs pour la reproduction selon des données animales.

#### EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ :

##### Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

*Inhalation* : L'inhalation risque de causer une irritation respiratoire et la dépression du système nerveux central. Les symptômes peuvent inclure douleur, maux de tête, nausée, vomissement, somnolence, étourdissements et autres effets sur le système nerveux central.

*Peau* : Risque de causer une irritation de légère à modérée. Le produit risque d'être absorbé.

*Yeux* : Risque de causer une irritation de modérée à grave. Les symptômes incluent la douleur, des rougeurs et le larmolement.

*Ingestion* : L'ingestion de grandes quantités risque de causer la nausée, le vomissement, la diarrhée ainsi que la dépression du système nerveux central. Des lésions rénales peuvent se produire.

##### Effets nocifs chroniques éventuels

: Le contact continu ou à répétition risque de causer l'assèchement, le craquellement et le dégraissage de la peau.  
 Contient une matière qui risque de causer des effets nocifs sur le système sanguin. La surexposition continue risque de causer des effets nocifs pour le foie et les reins.

**Statut de cancérigène** : Consulter la Section 11 « Renseignements toxicologiques ».

**Autres dangers importants** : Substance potentiellement toxique pour le système reproducteur.  
 Consulter la Section 11 « Renseignements toxicologiques ».

##### Effets potentiels sur l'environnement

: Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

**SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	<u>% (poids)</u>
Isopropanol	67-63-0	5.00 - 10.00
Borax	1303-96-4	0.50 - 1.50

**SECTION 4: PREMIERS SECOURS**

- Inhalation** : Transporter immédiatement la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. À l'apparition de symptômes, obtenir des soins médicaux.
- Contact avec la peau** : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau tout en retirant les vêtements contaminés.  
Si l'irritation ou les symptômes apparaissent, obtenir des soins médicaux.  
Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin.
- Ingestion** : Ne PAS faire vomir.  
Se rincer la bouche à l'eau. Donner à la victime un ou deux verres d'eau. Obtenir des soins médicaux.
- Notes au médecin** : Traiter de façon symptomatique. Ce produit est un dépresseur du SNC.

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

- Dangers d'incendie/conditions d'inflammabilité** : Ininflammable en conditions d'utilisation normales. Cependant, risque de s'enflammer si exposé à la chaleur extrême et aux flammes. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumuleront dans les endroits fermés et plus bas.
- Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.1200)** : Liquide combustible Classe III B.
- Propriétés comburantes** : Aucun à notre connaissance.
- Données d'explosibilité: Sensibilité aux chocs / décharges électrostatiques** : Sensibilité aux chocs ou aux décharges électrostatiques non prévue.
- Moyen d'extinction approprié** : Utiliser les moyens appropriés pour l'incendie comme la bruine ou la buée d'eau, la mousse antialcool, le dioxyde de carbone et l'agent chimique en poudre.
- Marche à suivre/équipement spécial pour combattre les incendies** : Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'eau pulvérisée peut être utile pour refroidir l'équipement exposé à la chaleur et aux flammes. Éviter de répandre le liquide brûlant avec l'eau vaporisée, utilisé pour le refroidissement.
- Produits de combustion dangereux** : Oxydes de carbone; alcool non brûlé; formaldéhyde; autres composés organiques non identifiés.
- Évaluation NFPA** 0- Aucun risque 1- Mineur 2- Modéré 3- Grave 4- Menace pour la vie  
: *Santé:* 2     *Incendie:* 1     *Instabilité:* 0     *Autres dangers:* None

**SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

- Précautions individuelles** : Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
- Précautions pour la protection de l'environnement** : Éviter que le produit déversé s'infilte dans les drains, les égouts, les étendues d'eau ou les espaces fermés.
- Nettoyage des déversements** : Enlever toute source d'ignition. Ventiler le secteur du déversement. Arrêter le déversement à la source si cela peut se faire de façon sécuritaire. Contenir et absorber la matière déversée avec un absorbant inerte et non combustible, comme le sable. Placer dans un contenant pour en disposer ultérieurement (voir ci-dessous). Aviser les autorités compétentes tel qu'exigé.

**Matières interdites** : Ne pas utiliser d'absorbants combustibles comme la sciure.

**Méthodes spéciales d'intervention antidéversement** : Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux Etats-Unis (Tél: 1-800-424-8002).  
Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Aucun rapporté.

**SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

**Manutention sécuritaire** : Porter un équipement de protection résistant aux produits chimiques durant la manipulation. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Tenir à l'écart de la chaleur extrême et des flammes. Tenir à l'écart des acides et des matières incompatibles. Ouvrir le bouchon avec précaution. Garder les contenants hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Laver soigneusement après manipulation.

**Exigences en matière d'entreposage** : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Entreposer à l'écart des matières incompatibles et éloigné de l'ensoleillement direct. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient.

**Substances incompatibles** : Oxydants; Acides; Métaux alcalins; Bases; Amines.

**Matériaux d'emballage spéciaux** : Toujours garder dans des contenants fabriqués du même matériau que le contenant du fournisseur.

**SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Limites d'exposition**

<b>Ingrédients</b>	<b>ACGIH TLV</b>		<b>OSHA PEL</b>	
	<b>TWA</b>	<b>STEL</b>	<b>PEL</b>	<b>STEL</b>
Isopropanol	200 ppm	400 ppm	400 ppm	P/D
Borax	*2 mg/m <sup>3</sup>	*6 mg/m <sup>3</sup>	*10 mg/m <sup>3</sup>	P/D

\*Note: La limite TLV d'ACGIH énuméré ci-dessus pour le borax est pour 'composés de borates inorganiques'. La limite PEL d'OSHA énuméré ci-dessus pour le borax est une limite finale/évalué et pour 'borates tera, sels de sodium'.

**Ventilation et mesures d'ingénierie** : Utiliser une ventilation générale ou à la source pour maintenir les concentrations dans l'air sous les limites d'exposition recommandées.

**Protection respiratoire** : Respirateurs homologués NIOSH sont recommandés. Obtenir l'avis de votre fournisseur de protection respiratoire.

**Protection de la peau** : Des gants étanches et résistants aux produits chimiques, comme des gants en néoprène ou en caoutchouc nitrile, doivent être portés en présence de risque de contact cutané. Obtenir les conseils des fournisseurs de gants.

**Protection des yeux/du visage** : Lunettes à coques antiéclaboussures recommandées quand il y a un risque potentiel d'éclaboussures.

**Autre équipement de protection** : Porter un tablier et des manches longues résistants aux produits chimiques, en transvasant afin d'éviter tout contact avec la peau. Un poste de douche oculaire et une douche d'urgence devront être à proximité du secteur de travail. D'autres équipements peuvent être exigés dépendant des normes du lieu de travail.

**Considérations générales d'hygiène** : Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser des produits cosmétiques en travaillant avec ce produit. Bien laver les mains après la manipulation du produit avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Enlever les vêtements souillés et bien les laver avant de les porter à nouveau.

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

<b>État physique</b>	: Liquide visqueux	<b>Apparence</b>	: Rouge foncé/liquide orange-rouge avec fluorescence légère; ou liquide rouge-brun.
<b>Odeur</b>	: Inodore.	<b>Seuil olfactif</b>	: P/D
<b>pH</b>	: 7,5 - 9,0	<b>Densité relative</b>	: 1,030 - 1,040
<b>Point d'ébullition</b>	: 100°C (212°F)	<b>Coefficient de répartition eau/huile</b>	: P/D
<b>Point de fusion/de gel</b>	: P/D	<b>Solubilité dans l'eau</b>	: Complet
<b>Pression de vapeur (mmHg @ 20° C/68° F)</b>	: 0,07	<b>Taux d'évaporation (acétate n-butylque = 1)</b>	: < 1
<b>Densité de vapeur (Air = 1)</b>	: > 1	<b>Matières volatiles (% en poids)</b>	: 98%
<b>Composés organiques volatils (COV)</b>	: P/D	<b>Température d'auto-inflammation</b>	: P/D
<b>Point d'éclair</b>	: > 93,3°C (200°F)	<b>Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)</b>	: P/D
<b>Point d'éclair, méthode</b>	: Non rapporté.	<b>Retour de flamme observé</b>	: S/O
<b>Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)</b>	: P/D		
<b>Distance de projection de la flamme</b>	: S/O		

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

<b>Stabilité/Réactivité</b>	: Stable aux températures et pressions ambiantes.
<b>Polymérisation dangereuse</b>	: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Conditions à éviter</b>	: Éviter la chaleur et les flammes nues. Éviter le contact avec les matières incompatibles.
<b>Substances à éviter et incompatibilité</b>	: Oxydants; Acides; Métaux alcalins; Bases; Amines.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	: Aucun connu, se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 4.

**SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

<b>Organes cibles</b>	: Yeux, peau, système respiratoire, système nerveux central, système sanguin, foie, cerveau et reins.
<b>Voies d'exposition</b>	: <i>Inhalation:</i> OUI <i>Absorption cutanée:</i> OUI <i>Peau &amp; Yeux:</i> OUI <i>Ingestion:</i> OUI
<b>Données toxicologiques</b>	: Il n'existe aucune donnée pour le produit lui-même, seulement pour les ingrédients. Voir les données ci-dessous pour la toxicité aigue.

<u>Composants</u>	<u>CL<sub>50</sub>(4hr)</u>	<u>DL<sub>50</sub></u>	
	<u>inh, rat</u>	<u>(Orale, rat)</u>	<u>(cutané, lapin)</u>
Isopropanol	17 000 ppm	4710 mg/kg	12 890 mg/kg
Borax	> 2030 mg/m <sup>3</sup>	2660 mg/kg	> 2000 mg/kg

<b>Statut de cancérigène</b>	: Aucun des composants sont inscrits comme étant cancérigènes par ACGIH, IARC, OSHA ou NTP.
<b>Effets sur la reproduction</b>	: Ce produit contient du tétraborate disodique décahydraté (no CAS (Chemical Abstracts Service/Service des résumés analytiques de chimie) 1303-96-4). Les données relatives à l'exposition orale subchronique et chronique à l'acide borique ou au borax (tétraborate disodique décahydraté), chez les animaux de laboratoire, ont démontré une toxicité pour la reproduction. Les données d'expérimentation animale disponibles indiquent que cette substance a des effets toxiques sur l'appareil reproducteur du mâle. Des lésions testiculaires ont été observées chez les rats, les souris et les chiens ayant ingéré de l'acide borique ou du borax par leur nourriture ou leur eau (PROGRAMME INTERNATIONAL SUR LA SÉCURITÉ DES SUBSTANCES CHIMIQUES, document Critères d'hygiène de l'environnement no 204).

- Tératogénicité** : Ce produit contient de l'isopropanol. L'isopropanol n'est plus considéré une toxine développementale. On a observé effets tératogéniques/fetotoxique dans des animaux, cependant les effets ont été observés en présence de la toxicité maternelle ou aux concentrations où on s'attend à ce que la toxicité maternelle se produise. Ce produit contient du tétraborate disodique décahydraté (no CAS (Chemical Abstracts Service/Service des résumés analytiques de chimie) 1303-96-4). Le tétraborate de sodium a été étudié comme un risque pour le développement.
- Mutagénicité** : N'est pas sensé être mutagène chez les humains.
- Épidémiologie** : Aucun connu ou rapporté par le fabricant.
- Sensibilisation à la matière** : N'est pas sensé être un sensibilisateur respiratoire ou cutané.
- Substances synergiques** : Pas d'information disponible.
- Propriétés irritantes du produit** : Irritant modéré à grave pour l'oeil. Irritant pour la peau faible à modéré.
- Autres dangers importants** : La dépression du SNC risque de se produire suivant des expositions à l'extrême.
- Maladies aggravées par une surexposition** : L'exposition à ce produit peut aggraver des maladies pulmonaires, oculaires, cutanées ou du système nerveux central déjà existantes.



**SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

- Écotoxicité** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines.
- Mobilité** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
- Persistance** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
- Potentiel de bioaccumulation** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
- Effets nocifs divers sur l'environnement** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

**SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

- Manipulation en vue de l'élimination** : Manipuler les déchets conformément aux recommandations indiquées dans la section 7.
- Méthodes d'élimination** : Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.
- RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)** : Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet dans les Etats-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.


**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette
Canada (TMD)	None	Non réglementé.	Non réglementé	aucun(e)	
<b>Canada (TMD)</b>	Aucun(e).				
<b>Renseignements supplémentaires</b>					
Les États-Unis (DOT)	None	Non réglementé.	Non réglementé	aucun(e)	



NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health  
 OSHA: Occupational Safety and Health Administration  
 PA: Pennsylvania  
 PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)  
 RCRA: Resource Conservation and Recovery Act  
 RI: Rhode Island  
 RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances  
 SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act  
 STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)  
 TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)  
 TWA: Moyenne pondérée dans le temps (Time Weighted Average)  
 SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

- Références** :
1. ACGIH, Threshold Limit Values and Biological Exposure Indices pour 2009.
  2. International Agency for Research on Cancer Monographs, recherche en 2009.
  3. Canadian Centre for Occupational Health and Safety, base de données CCIInfoWeb 2009 (Chempendium, HSDB et RTECs).
  4. US EPA Title III List of Lists - version du octobre 2006.
  5. California Proposition 65 List version du 11 septembre 2009.

<p><b><u>Préparée pour :</u></b>                  The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd.                  Mississauga, ON, Canada, L4W 1A2                  Téléphone: (905) 625-0311                  Adresser toutes les requêtes à: The Dodge Chemical Company.</p>	
<p><b><u>Préparée par :</u></b>                  ICC Centre de Conformité Inc.  <a href="http://www.thecompliancecenter.com">http://www.thecompliancecenter.com</a></p>	

**DÉNI DE RESPONSABILITÉ**

Cette fiche de données de sécurité a été établie par ICC Centre de Conformité Inc en utilisant l'information fournie par The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd. et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. ICC Centre de Conformité Inc et The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd. n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de ICC Centre de Conformité Inc et The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd.

**Date de la préparation (mm/dd/aaaa)**

: 01/31/2013

**FIN DU DOCUMENT**